

Plan de protection pour les événements de YES

Situation générale

Le Conseil fédéral et les cantons continuent de réglementer les mesures nécessaires pour faire face à la situation épidémique extraordinaire qui sévit actuellement en Suisse. Les écoles et les entreprises partenaires de YES ont élaboré leurs propres plans de protection. Diverses mesures de protection sont mises en œuvre pour les écoles au sein des cantons. Quelle que soit la situation épidémiologique, YES place la santé des élèves, des enseignant-e-s, des bénévoles et des employé-e-s au premier plan. Nous suivons l'évolution de la situation et adapterons nos mesures à court terme en fonction du développement et de la situation.

Les mesures les plus importantes

- Pour les événements organisés par YES, [l'obligation du certificat Covid](#) s'applique pour tous les participant-e-s de plus de 16 ans. En raison de l'obligation de certificat, il n'y a pas d'obligation de port du masque.
- Respect des mesures locales des écoles et des entreprises partenaires après consultation des enseignant-e-s ou des responsables sur le lieu de rencontre.
- Respect de toutes les mesures d'hygiène telles que le lavage des mains, la désinfection/le nettoyage des surfaces de travail et la ventilation régulière des locaux.
- Traçabilité des contacts : enregistrement et gestion des principales coordonnées (nom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone portable, etc.) de tous les participant-e-s sur place, si ceux-ci n'ont pas été enregistrés au préalable.
- En outre, les mesures actuelles de la [campagne de l'Office fédéral de la santé publique \(OFSP\)](#) s'appliquent.

Points particuliers concernant les Finales Nationales

- L'obligation de certificat Covid s'applique également à la Finale Nationale. En outre, les données de contact doivent être recueillies. Pour ces événements majeurs, un plan de protection distinct sera élaboré selon la situation actuelle.